



Saint-Félicien
naturellement

RAPPORT ANNUEL
Gestion contractuelle
2024

Préparé par
la Direction générale

Janvier 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE	3
2. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE	3
3. CONTRATS OCTROYÉS PAR LA VILLE EN 2024	3
4. CONTRATS CONCLUS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC	4
5. CONTRATS CONCLUS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION	4
6. CONTRATS CONCLUS SUITE À UN ACHAT REGROUPÉ	4
7. CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS	4
8. ROTATION DES FOURNISSEURS	5
9. DÉROGATION	5
10. PLAINTES	5
11. RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE	5
12. ANNEXE - LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ POUR 2024 ..	6

1. PRÉAMBULE

Selon l'alinéa 7 de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, nouvellement introduit par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (P. L. 122), au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

2. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le Règlement sur la gestion contractuelle (19-980) a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Saint-Félicien, le 6 mai 2019. Ce règlement a été modifié par le règlement 23-081, le 22 février 2023 afin que le seuil minimal pour les contrats conclus à la suite d'un appel d'offres sur invitation soit rehaussé à 50 000 \$, ou 60 000 \$ pour les services professionnels. Le 6 décembre 2024, il a été modifié de nouveau par le Règlement 24-141 par l'ajout d'un article pour favoriser les biens et les services québécois ou autrement canadiens ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou ailleurs au Canada.

3. CONTRATS OCTROYÉS PAR LA VILLE EN 2024

Conformément à l'article 477.5 de la Loi sur les cités et villes, la liste des contrats octroyés par la Ville de Saint-Félicien et comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ est publiée sur le site Internet de la Ville et est mise à jour régulièrement. La consultation peut également se faire via le site Internet du SEAO au <https://seao.gouv.qc.ca>

Voici un tableau, par nature de contrat, qui résume les différents contrats pour l'année 2024.

Nature du contrat	Appel d'offres public		De gré à gré		Sur invitation		Regroupement d'achats		Total	
	Nb	Valeur (\$)	Nb	Valeur (\$)	Nb	Valeur (\$)	Nb	Valeur (\$)	Nb	Valeur (\$)
Approvisionnement (biens)	5	1 224 145	12	479 596	5	394 126	0	0	22	2 097 867
Services de nature technique	0	0	8	351 898	5	158 597	0	0	13	510 495
Services professionnels	1	127 162	10	365 448	4	179 390	3	334 732	18	1 006 732
Travaux de construction	7	7 262 224	7	238 652	5	346 577	0	0	19	7 847 453
Total	13	8 613 531	37	1 435 594	19	1 078 690	3	334 732	72	11 462 547

En ce qui concerne les contrats comportant une dépense de moins de 25 000 \$, ceux-ci ne sont pas compilés sur SEAO et sont généralement conclus selon les règles édictées par le règlement de gestion contractuelle.

4. CONTRATS CONCLUS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

Tel que prévoit l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Saint-Félicien utilise obligatoirement le processus d'appel d'offre public pour tous les contrats dont la dépense est estimée à une somme égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre.

Pour 2024, le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique est de 133 800 \$ (121 200 \$ avant juin 2024)

Toutefois, la municipalité peut choisir d'utiliser ce processus pour une dépense inférieure à ce seuil pour assurer la mise en concurrence des soumissionnaires potentiels et par souci de transparence.

En 2024, treize (13) contrats ont été adjugés à la suite d'un tel processus, soit 18 % des contrats adjugés pendant l'année.

5. CONTRATS CONCLUS À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

La Ville de Saint-Félicien a adjugé dix-neuf (19) contrats à la suite d'un un processus d'appel d'offres sur invitation dont la dépense est supérieure à 50 000 \$, ou 60 000 \$ pour des services professionnels, mais inférieure à 133 800 \$ (121 200 \$ avant juin 2024).

Ce mode de passation de contrat est également utilisé à l'occasion pour des contrats dont la dépense est inférieure à 50 000 \$, ou 60 000 \$ pour des services professionnels, afin de favoriser une saine concurrence.

6. CONTRATS CONCLUS SUITE À UN ACHAT REGROUPÉ

Pendant l'année 2024, la municipalité a adhéré aux processus d'achats regroupés ou a procédé à son renouvellement auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour les biens ou les services d'assurance de dommages.

7. CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Pour les services professionnels avec le mode de passation sur invitation ou par appel d'offres publics, un comité de trois personnes assistées d'un secrétaire est formé par la direction générale afin de procéder à l'analyse des offres reçues.

Ce mode d'octroi consiste, dans une première étape, à évaluer la qualité d'une offre de services en fonction de critères établis (grille de pondération). Dans une deuxième étape, si le soumissionnaire a obtenu la note de passage de 70, l'offre de prix est considérée et ensuite, un pointage final est attribué à chaque soumissionnaire. Les contrats sont attribués aux soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs pointages, suite aux processus d'invitation. Ce mode vise ainsi à évaluer le rapport entre la qualité et le prix de chacune des propositions.

8. ROTATION DES FOURNISSEURS

Dans le but de répondre à ses besoins et dans l'intérêt public d'une saine gestion, le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Félicien prévoit à l'article 39 des mesures pour favoriser la rotation des éventuels contractants.

9. DÉROGATION

Le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Félicien prévoit un mécanisme de dérogation permettant au directeur général d'autoriser l'attribution de gré à gré d'un contrat dont la valeur est égale ou supérieure aux montants applicables, mais inférieure au seuil obligeant au processus de demande de soumission publique.

Pour l'année 2024, un contrat a été adjudgé à la suite de ce mécanisme. Les circonstances entourant l'attribution de ce contrat ont permis de conclure celui-ci à des conditions particulièrement avantageuses pour la Ville puisque seulement un fournisseur était en mesure de fournir le bien.

10. PLAINTES

Pour l'année 2024, aucune plainte n'a été reçue en lien avec l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

Le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Félicien prévoit des procédures concernant la dénonciation aux articles 62 à 65 et les sanctions aux articles 66 à 71.

11. RESPECT DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Tous les octrois de contrats pour l'année 2024 respectent le règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Félicien et les différentes lois applicables en matière contractuelle.



Dany Coudé, CPA
Directeur général
Ville de Saint-Félicien

12. ANNEXE – LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ POUR 2024

AO= Appel d'offres public
RA = Regroupement d'achats

INV = sur invitation

GAG= de gré à gré

La valeur du contrat inscrite ci-dessous représente la dépense finale du projet, lorsque terminé. Dans le cas contraire, le montant figurant ci-dessous est celui lors de l'adjudication du contrat.

<u>Approvisionnements</u>	<u>Valeur incluant taxes</u>
Achat d'un camion 10 roues chasse-neige (AO)	528 310 \$
Fourniture de gravier concassé MG 20B (AO)	106 237 \$
Fourniture et épandage de calcium liquide (AO)	150 985 \$
Fourniture de sel pour le déglçage des chemins (INV)	94 036 \$
Fourniture de sulfate ferrique (INV)	95 105 \$
Fourniture de produits pétroliers d'essence - garage (INV)	77 320 \$
Fourniture de produits pétroliers d'essence - marina (INV)	50 057 \$
Achat d'une chenillette à trottoir (AO)	255 693 \$
Fourniture d'abrasif (INV)	77 608 \$
Fourniture de carburant diesel (AO)	182 920 \$
Achat d'une camionnette (GAG)	52 392 \$
Achat d'une camionnette (GAG)	44 352 \$
Achat de licences office 365 (GAG)	29 853 \$
Achat d'équipements informatiques - UPS (GAG)	27 158 \$
Achat et installation d'un serveur (GAG)	40 205 \$
Fourniture de gravier - rang Nord (GAG)	41 298 \$
Achat de tuyau - conduite d'amenée (GAG)	44 654 \$

Achat de tuyau - divers (GAG)	36 326 \$
Achat d'un récepteur GPS (GAG)	38 457 \$
Achat de lampes - Parc Sacré-Cœur (GAG)	45 211 \$
Achat d'une camionnette (GAG)	53 407 \$
Achat d'équipements pour bingo (GAG)	26 283 \$

Total des approvisionnements

2 097 867 \$

Services techniques

Service de tonte des espaces verts (INV)	46 393 \$
Service de tonte des accotements et fossés (INV)	21 428 \$
Service d'entretien ménager - garage municipal (INV)	15 442 \$
Service de marquage et lignage de la chaussée (INV)	48 668 \$
Service d'entretien ménager - sécurité incendie (INV)	26 666 \$
Service de surveillance des travaux - boulevard du Sacré-Cœur (GAG)	58 690 \$
Service de surveillance des travaux et contrôle des matériaux - développement industriel (GAG)	60 240 \$
Service de concassage de gravier (GAG)	45 446 \$
Location de pelle mécanique - travaux d'urgence (GAG)	31 234 \$
Service d'inspection d'égouts (GAG)	56 649 \$
Service de contrôle animalier (GAG)	32 544 \$
Étude géotechnique (GAG)	25 000 \$
Service de vidange de fosses (GAG)	42 095 \$

Total des services techniques

510 495 \$

Services professionnels

Services professionnels d'ingénierie - projet de pavage (AO)	127 162 \$
Plans et devis - réfection rue Lamontagne et boulevard du Sacré-Cœur (INV)	29 309 \$
Caractérisation environnementale (INV)	40 280 \$
Service d'architecture - agrandissement du garage municipal (INV)	68 755 \$
Refonte du site Internet (INV)	41 046 \$
Service de contrôle des matériaux - pavage divers rues (GAG)	27 132 \$
Service de contrôle des matériaux - réfection boulevard du Sacré-Coeur (GAG)	28 393 \$
Service de contrôle des matériaux - remplacement de ponceaux (GAG)	52 142 \$
Mise à jour du système de régularisation - sécurité incendie (GAG)	44 035 \$
Assurance - quotes-parts au fonds de garantie (RA)	42 713 \$
Assurance responsabilité civile (RA)	135 887 \$
Assurance des biens et automobiles (RA)	156 132 \$
Service d'ingénierie - agrandissement garage (GAG)	39 997 \$
Service d'ingénierie - remonté mécanique (GAG)	25 516 \$
Service de relevés sanitaires (GAG)	31 595 \$
Formation service incendie GAG)	39 862 \$
Service d'architecture pour audit de performance - centre récréatif (GAG)	30 786 \$
Service d'architecture - conceptualisation infrastructures sportives (GAG)	45 990 \$

Total des services professionnels

1 006 732 \$

Travaux de construction

Réfection des infrastructures boul. du Sacré-Cœur (AO)	2 308 900 \$
Réfection de pavage et rapiéçage mécanisé (INV)	99 166 \$
Construction d'un développement industriel (AO)	2 745 338 \$
Remplacement des nourrices - centre récréatif (AO)	127 761 \$
Mise à neuf des dispositifs de régularisation automatique - Édifice Bon-Conseil INV)	78 758 \$
Réhabilitation de conduites d'égouts par chemisage et regards (AO)	666 280 \$
Pavage secteurs urbain et rural (AO)	551 649 \$
Remplacement divers ponceaux (AO)	562 470 \$
Aménagement d'un jeux d'eau (AO)	299 826 \$
Agrandissement du caniveau - centre récréatif (INV)	45 760 \$
Pavage terrains de tennis (INV)	84 576 \$
Aménagement des terrains de tennis (INV)	38 317 \$
Peinture du plancher - centre récréatif (GAG)	39 001 \$
Achat d'une barrière motorisée (GAG)	25 409 \$
Travaux d'insertion de conduite (GAG)	31 488 \$
Achat de modules de jeux (GAG)	51 948 \$
Travaux d'éclairage - pentes de ski (GAG)	30 803 \$
Réfection de plancher - centre de loisirs Belle-Vue (GAG)	34 033 \$
Construction abri pour accueil - Tobo-Ski (GAG)	25 970 \$
Total des travaux de construction	<u>7 847 453 \$</u>
GRAND TOTAL :	<u>11 462 547 \$</u>